

Chers Collègues,

Il semble que quelques chefs d'établissement essaient, cette année, de ne pas respecter les textes officiels quant à l'établissement de l'Etat VS (ventilation des services). En effet, ils tentent de faire accepter «l'annualisation» de certains enseignements...

Si vous êtes concernés par cette «manipulation», nous vous conseillons de procéder comme suit :

1. Ne signez pas votre VS avant de demander à votre CE de le modifier pour qu'il respecte votre statut de PLP (emploi du temps hebdomadaire).
2. En cas de refus de la part de votre CE de procéder à la modification, rajoutez sur le VS : "pris connaissance et conteste ce document le... " puis signez-le.
3. Utilisez notre modèle de lettre, que vous trouverez sur notre site Internet dans la rubrique "Outils/Lettres Types", pour contester officiellement, par voie hiérarchique, cette ventilation de service illégale.

Le SNETAA Bordeaux va également interpeller Monsieur Le Recteur pour lui demander de rappeler aux CE qu'ils doivent respecter notre statut de PLP. Vous pouvez compter sur le SNETAA.

Eric Mouchet
Secrétaire Académique